

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)



L'ONF intervient pour le compte de l'Etat au titre de la MIG DFCI

Via une convention avec la DDT qui pilote la politique DFCI dans le département

-Pour les OLD :

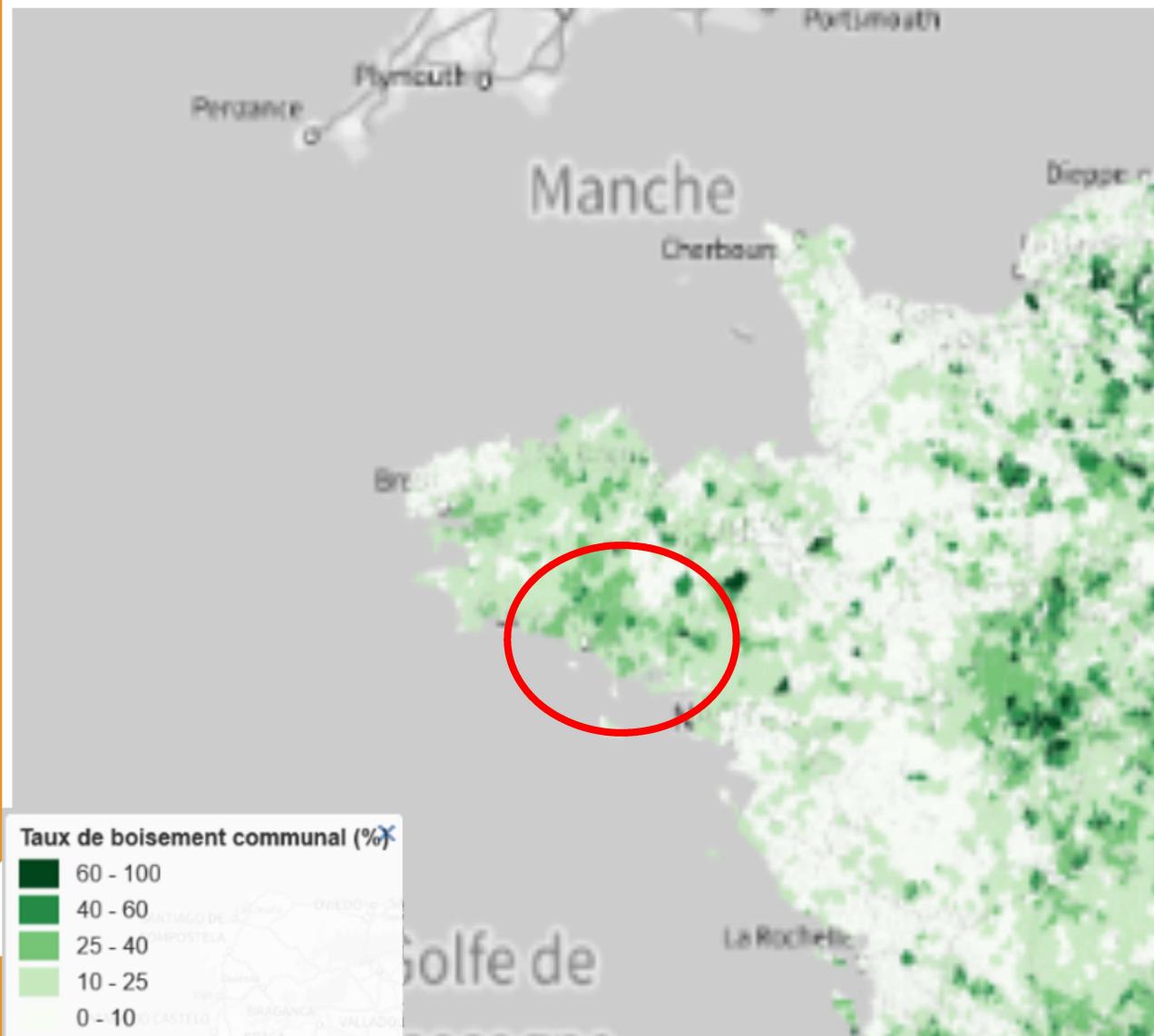
⇒ En accompagnement des maires :

- En participant aux réunions publiques d'information à destination des élus et des citoyens
- En effectuant des premières visites pédagogiques auprès des propriétaires avec explications des travaux attendus
- En appui à la formation des agents de police municipale aux contrôles
- Aide à la priorisation des contrôles à l'échelle communale
- Appui à la préparation des mises en demeure et au contrôle de leur respect
- En appui au suivi cartographique des contrôles et à la rédaction des bilans



Département du Morbihan:
département de Bretagne le
plus boisé

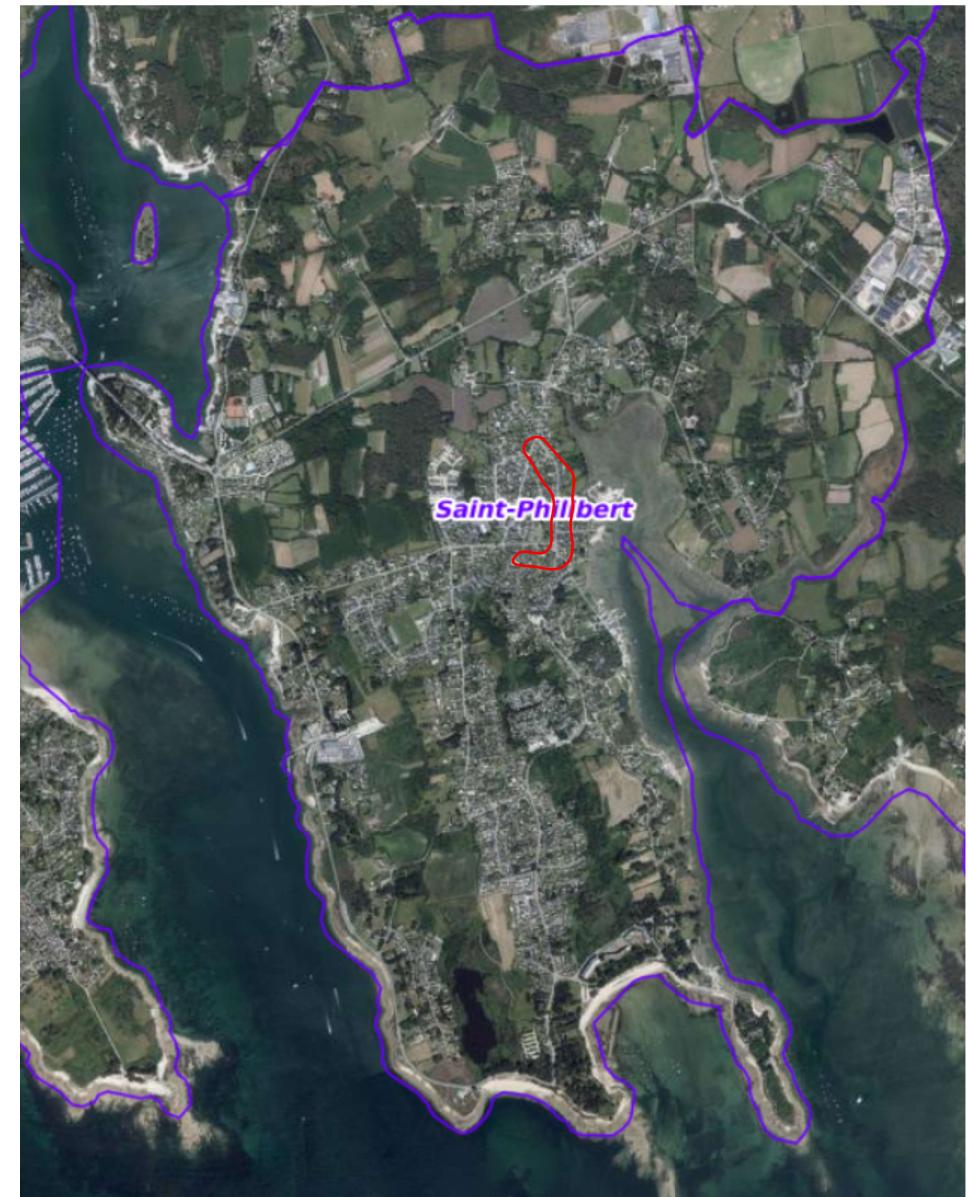
Taux de boisement du Morbihan: 21 %



Pourquoi se préoccuper du risque d'incendie de forêt aujourd'hui ?

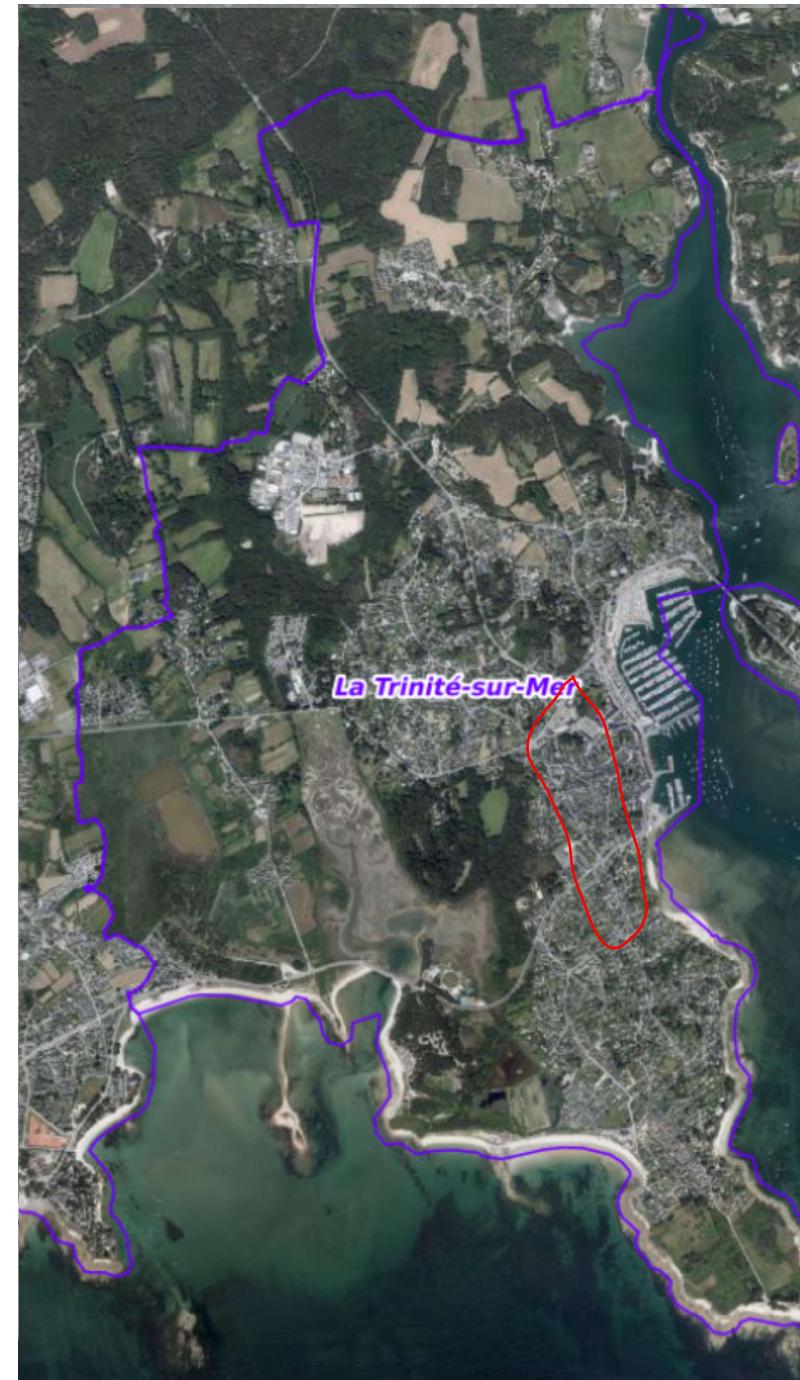
Exemple : en rouge les contours des bourgs de La Trinité sur Mer et St Philibert en 1950/photos aériennes des communes en 2024

La progression de l'urbanisation vers les zones forestières



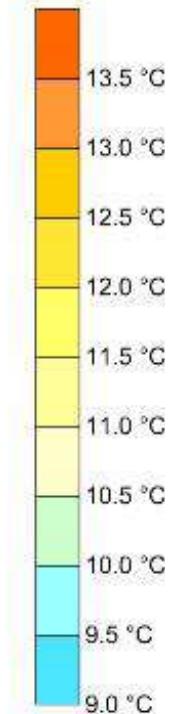
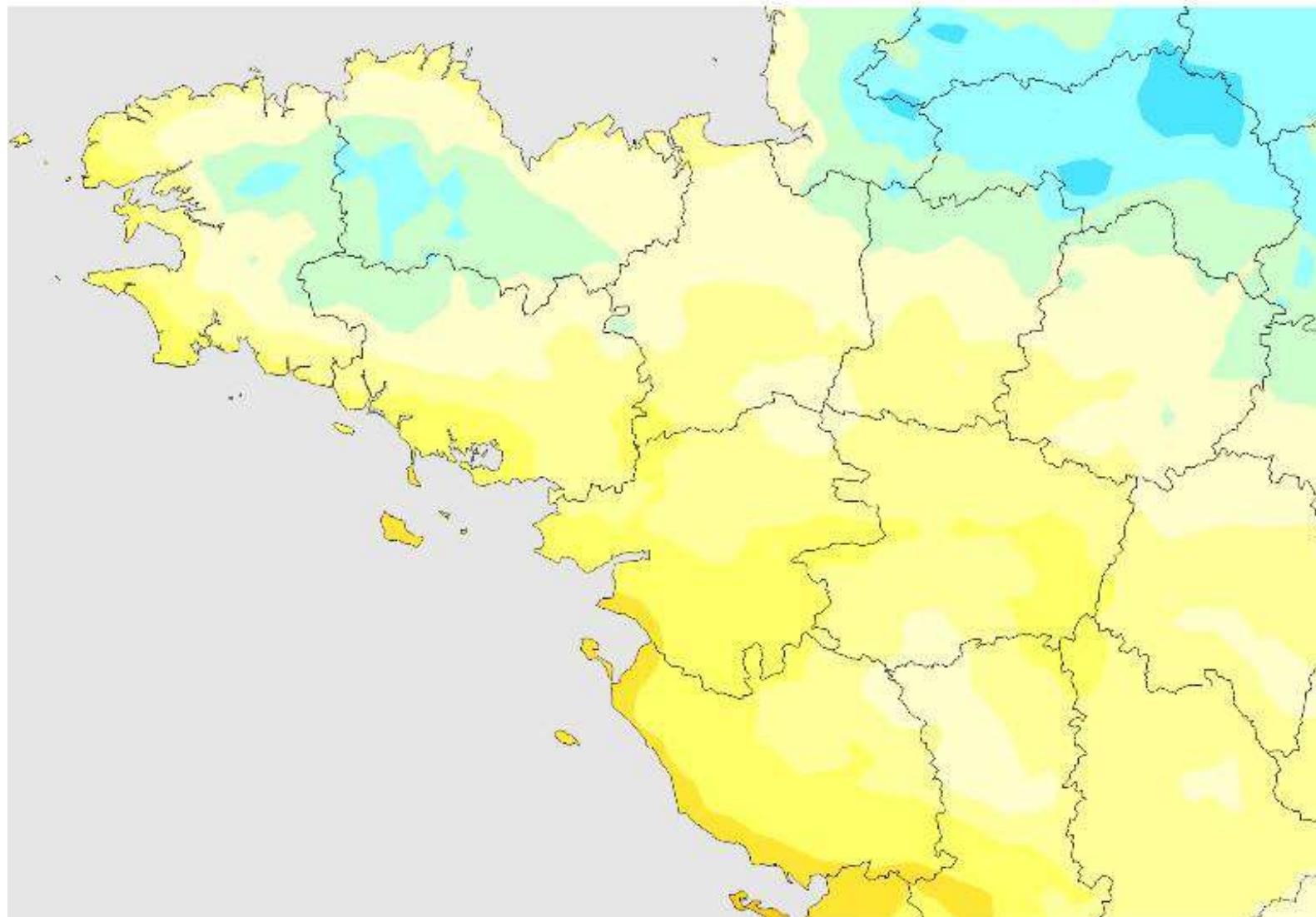
Pourquoi se préoccuper du risque d'incendie de forêt aujourd'hui ?

Exemple : en rouge les contours des bourgs de La Trinité sur Mer et St Philibert en 1950/photos aériennes des communes en 2024

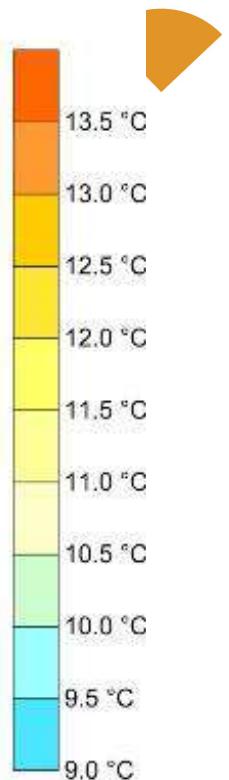
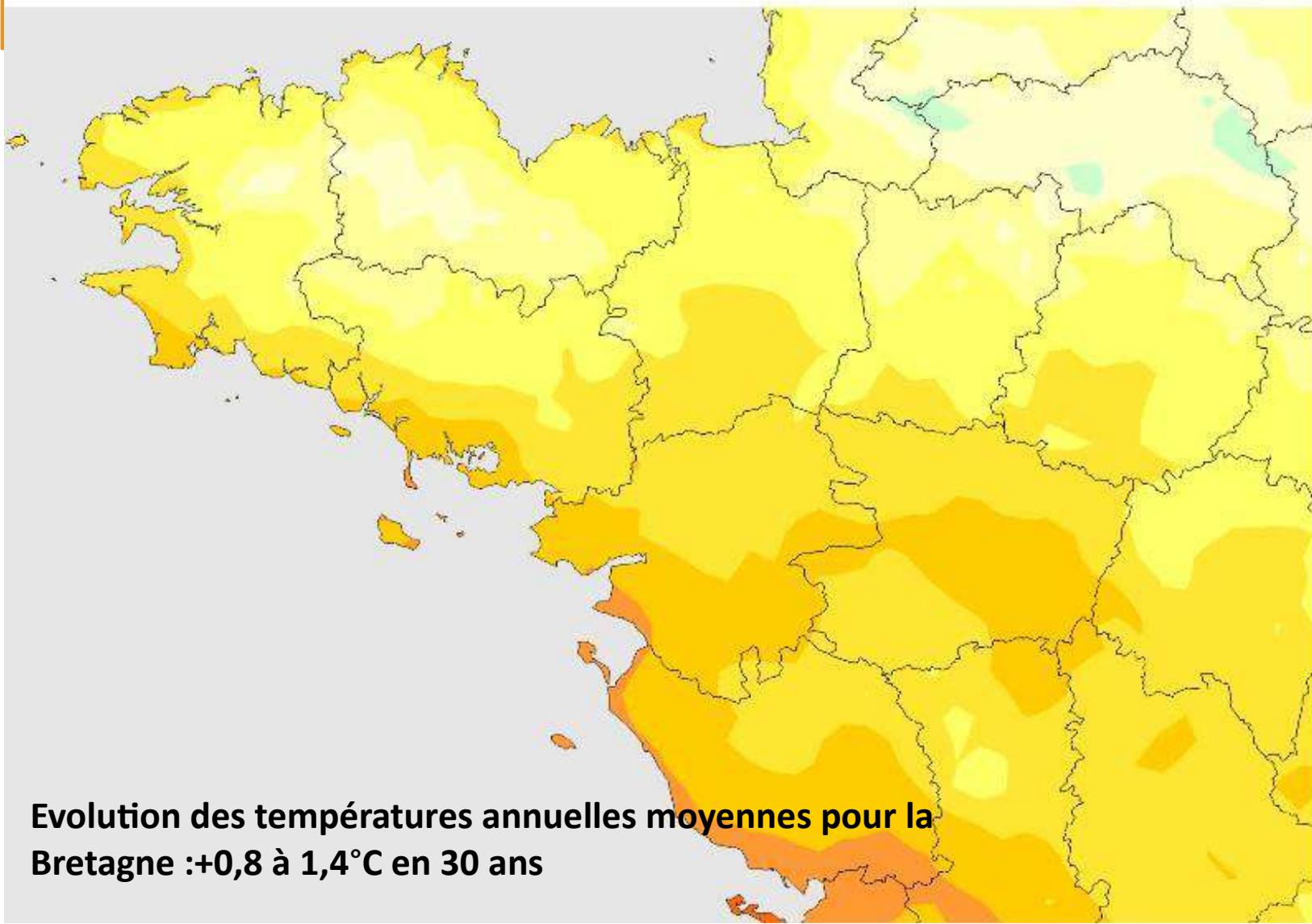


Conséquences du changement climatique

Moyennes annuelles des températures
Moyennes 1959 - 1988



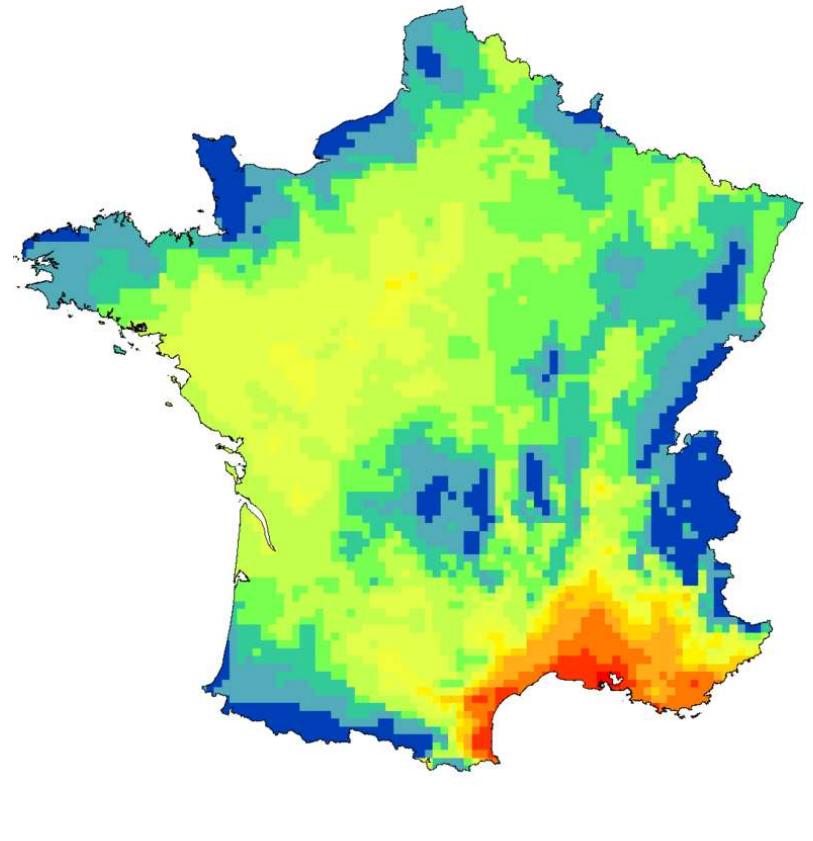
Moyennes annuelles des températures Moyennes 1989 - 2018



1) Vous êtes concernés par les incendies de forêt

Les étés chauds et secs sont de plus en plus fré

Nombre de jours avec un indice feu météorologique supérieur à 20 pour le Jeu de données de référence
Période de Référence (1989-2008) - Moyenne annuelle
IFM-2009 : modèle Arpege-V4.6 étiré de Météo-France



Conséquences du changement climatique

Augmentation des aléas et risques climatiques (tempêtes, incendies, inondations,...)



Le risque incendie

Aggravation du risque en forêt:

Températures plus élevées qui favoriseraient la transpiration des plantes et la diminution de l'eau contenue dans les sols.

Sécheresses accrues qui augmenteraient la sévérité et la rapidité des incendies.

La saison des incendies de forêt s'allongerait dans l'année, passant de 3 mois à 6 mois dans le futur



Modalités

Les modalités du débroussaillement sont définies

- par la loi (L.131-10 du code forestier),
- par l'arrêté interministériel du 29 mars 2024,
- Par l'arrêté préfectoral du Morbihan du 3 juin 2025 portant sur la mise en place des OLD

Ce que dit la loi :

« On entend par débroussaillement les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies.

Ces opérations assurent une rupture suffisante et continue du couvert végétal.

Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupe.

Un arrêté des ministres chargés de la forêt et de l'environnement précise les conditions d'exécution de ces obligations de débroussaillement

(...)

Le représentant de l'État dans le département détermine les modalités de mise en œuvre du débroussaillement selon la nature des risques. »

Une efficacité prouvée

- Quand une maison est débroussaillée, elle n'est pas touchée par des dégâts dans 80% des cas*
- 90% des maisons impactées par les incendies n'étaient pas (ou étaient mal) débroussaillées*



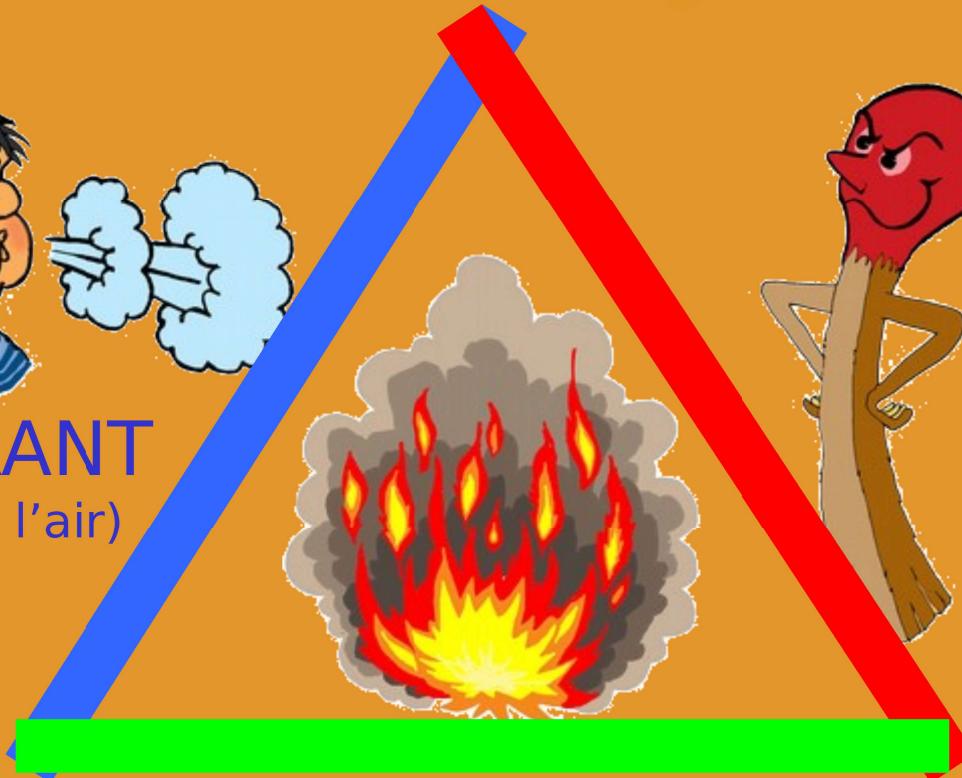
* combinaison des RETEX



COMBURANT
(oxygène de l'air)



CHALEUR
(allumette,
étincelle...)



COMBUSTIBLE
(végétation, ce qui peut brûler)

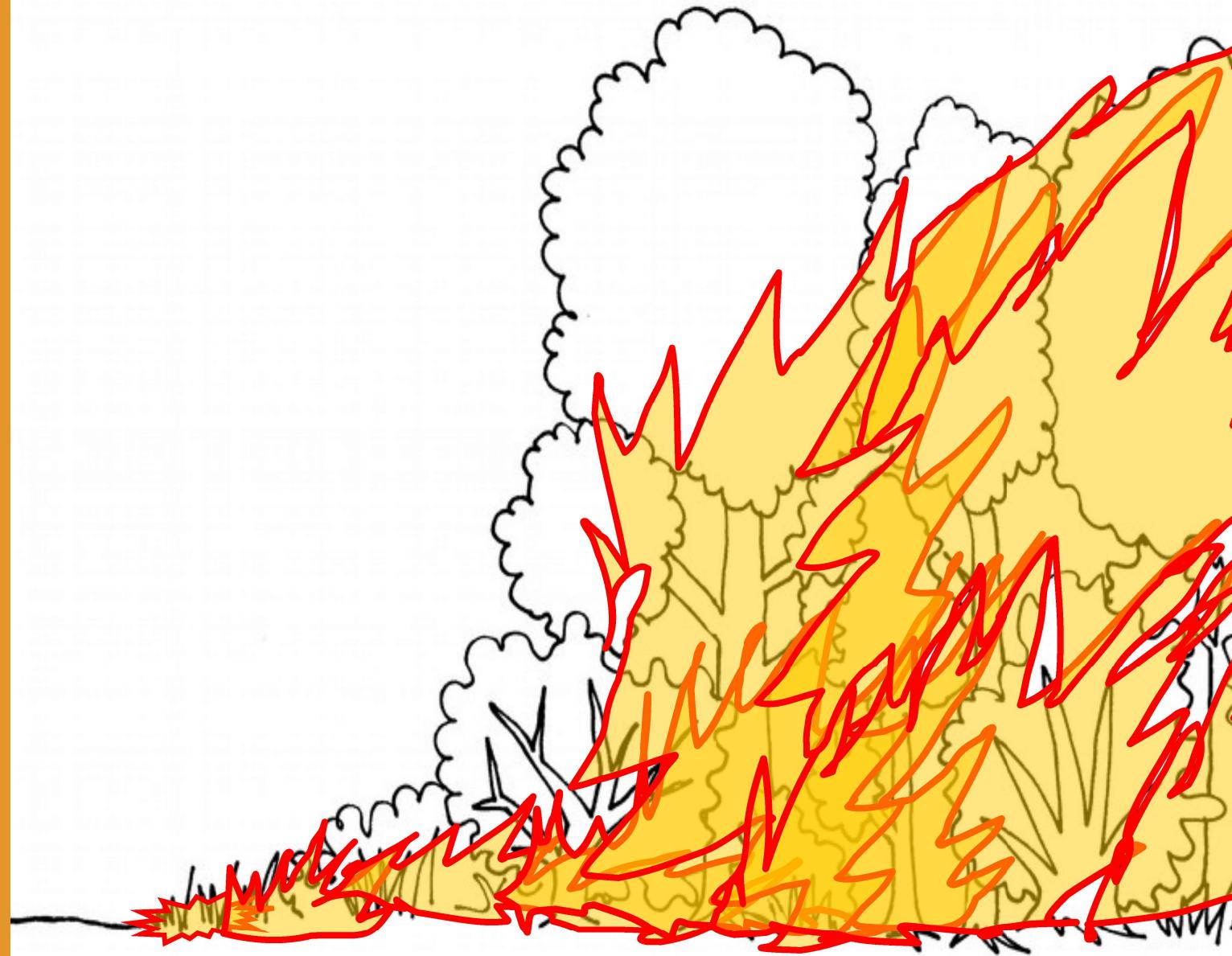
Les OLD limitent
la propagation
des incendies



Pourquoi?

La propagation d'un incendie

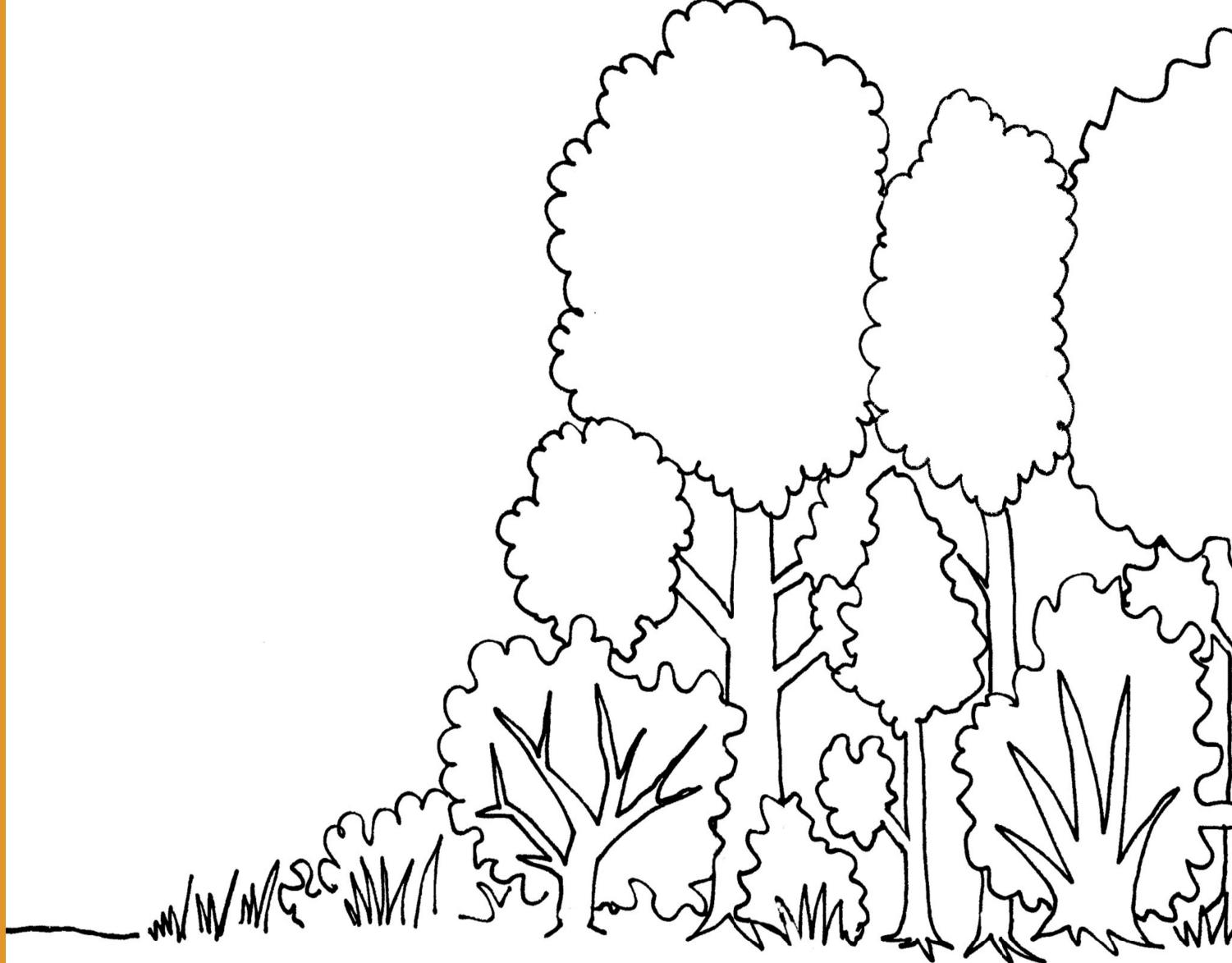
Les herbes et broussailles propagent le feu aux cimes des arbres



Pourquoi?

La propagation d'un incendie

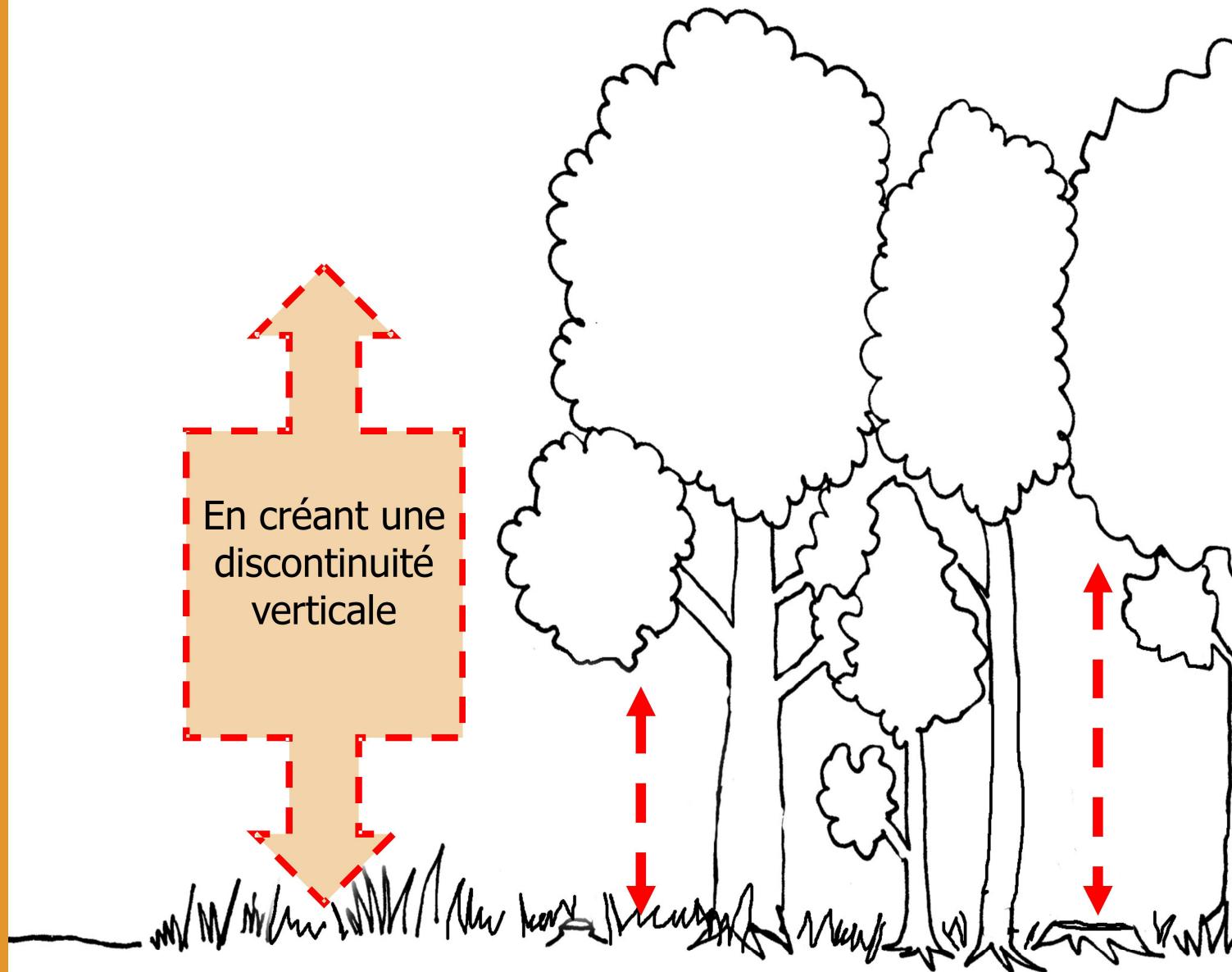
Objectif : ralentir la progression du feu et diminuer son intensité



Pourquoi?

La propagation d'un incendie

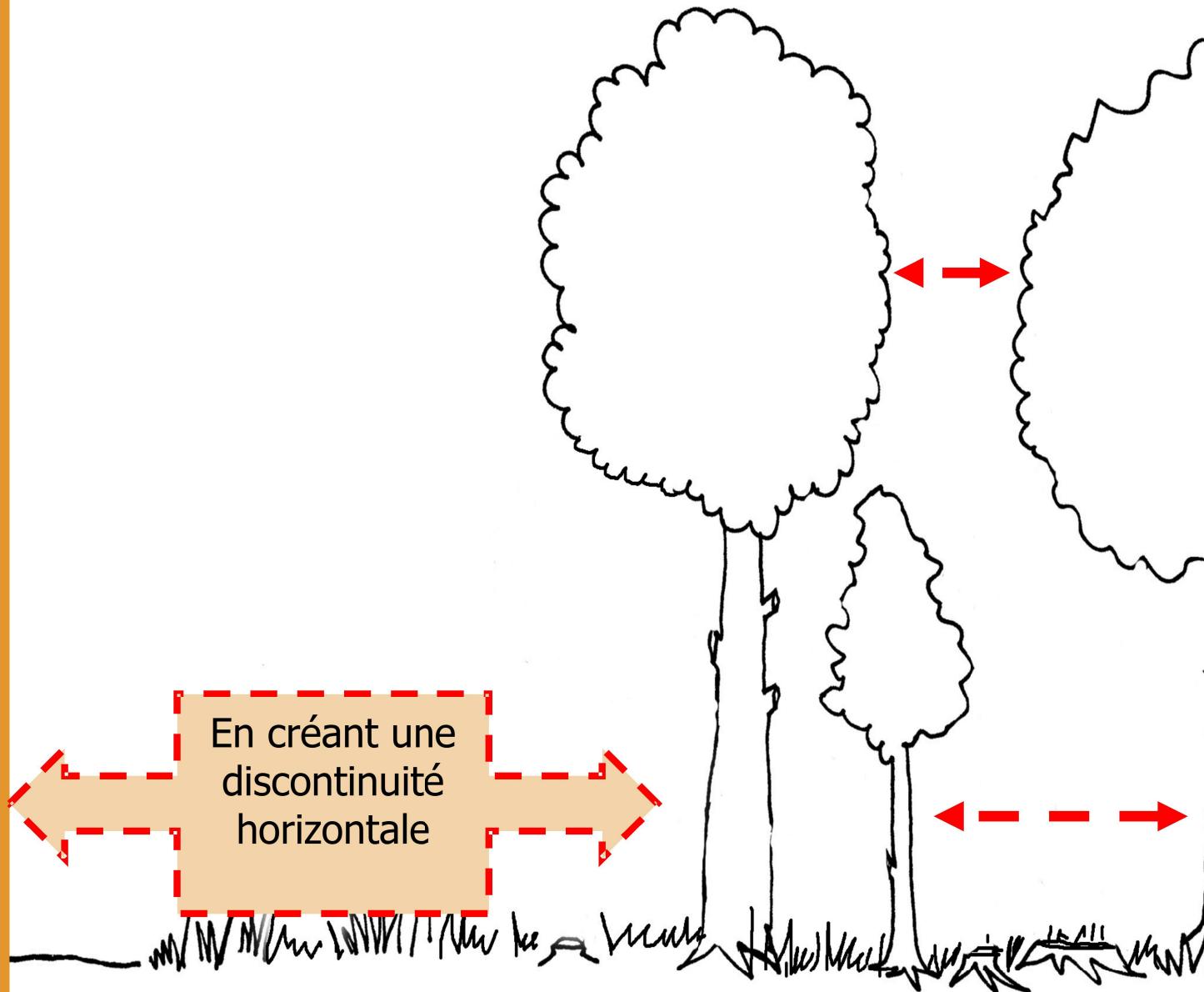
Objectif : ralentir la progression du feu et diminuer son intensité



Pourquoi?

La propagation d'un incendie

Objectif : ralentir la progression du feu et diminuer son intensité



Pourquoi?

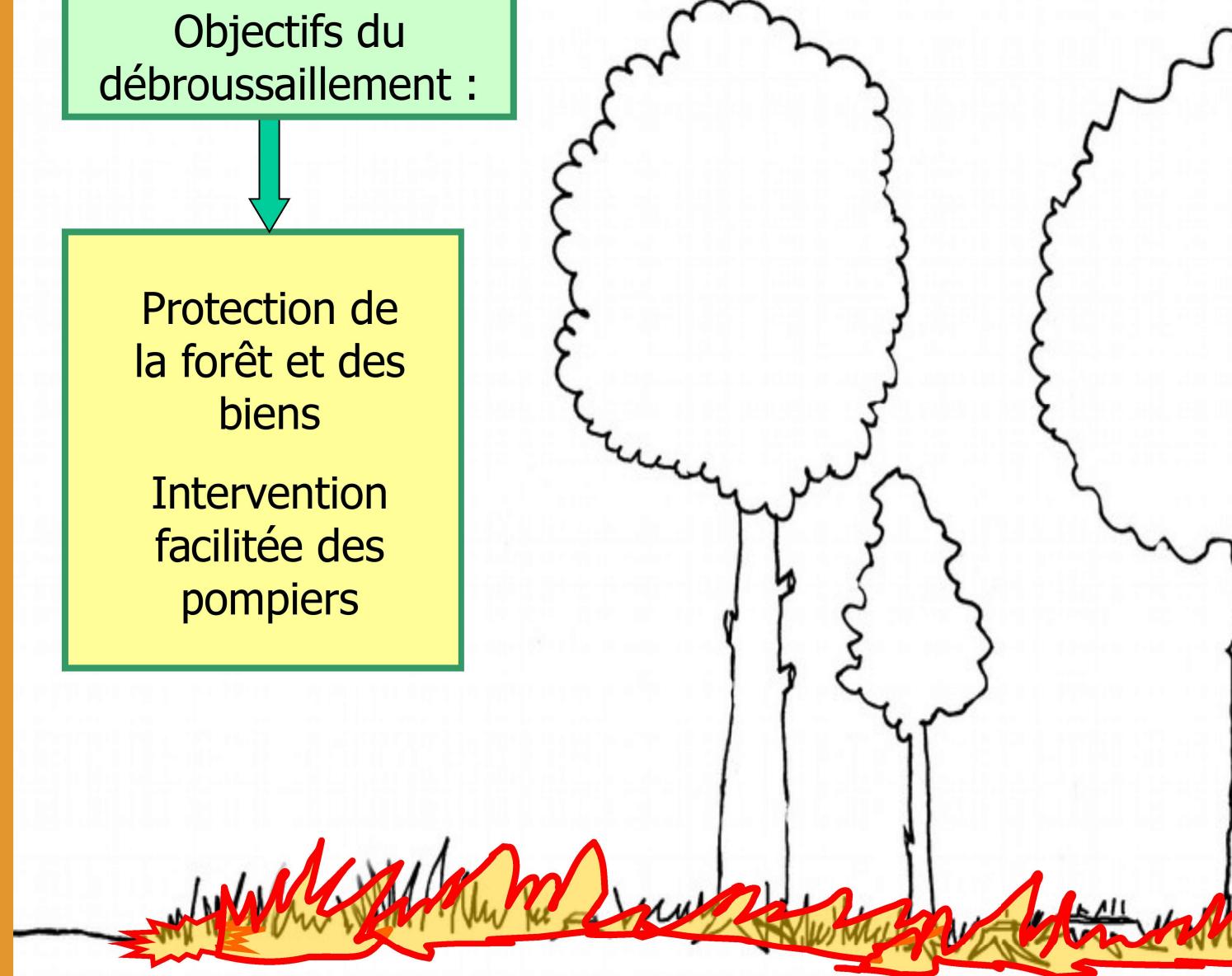
La propagation d'un incendie

Objectif : ralentir la progression du feu et diminuer son intensité

Objectifs du débroussaillement :

Protection de la forêt et des biens

Intervention facilitée des pompiers



Où débroussailler hors
zone urbaine
(zones N et A)



OLD si présence d'un bois, forêt,
landes, plantation, reboisement de
plus de 4 ha

Exclusions : haies, vergers



Où débroussailler?

Combinaison de lieu et d'occupation du sol

Les OLD s'appliquent dans les massifs de plus de 4 ha augmentées d'une bande périphérique de 200 mètres

En présence d'enjeux ponctuels ou linéaires (maisons, routes)

En l'absence d'enjeux, pas d'OLD



Où débroussailler?

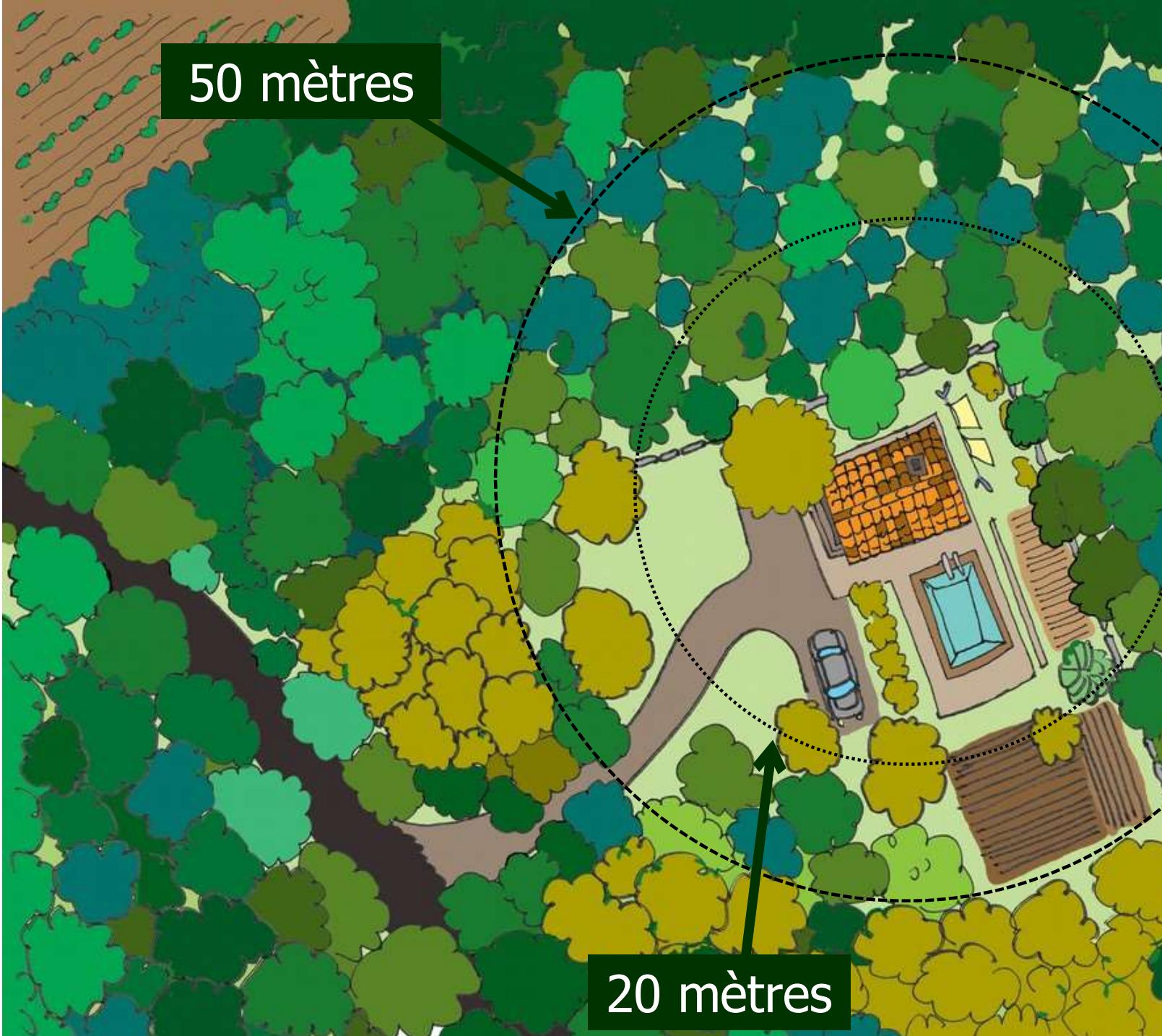
Zonage concerné consultable sous www.geoportail.gouv.fr

Pour choisir la couche, mettre le fonds de carte OLD :

Développement durable --> Forêts --> Zonage informatif des obligations légales de débroussaillement

The screenshot shows the homepage of the géoportail (French Geographical Portal). At the top, there is a logo for the République Française and a search bar. Below the header, there are sections for "CARTES" (Maps), "Accueil" (Home), and "Actualités" (News). A sidebar on the left lists "FONDS DE CARTE" (Map Sources) including "Photographies aériennes" (Aerial photos), "Plan IGN" (IGN Map), "Plan IGN personnalisable" (Personalizable IGN Map), and "Plan IGN J+1". There is also a button "Voir tous les fonds de carte" (View all map sources). Another section, "DONNÉES THÉMATIQUES" (Thematic Data), lists categories such as Agriculture, Culture et patrimoine, Développement durable, énergie, Économie et statistique, Éducation et recherche, International et Europe, and Santé et social. On the right side of the page, a large map of a forested area is displayed, overlaid with numerous magenta-colored irregular shapes representing legally required thinning zones. The map includes place names like Limoges, Forcalquier, and various smaller villages, along with roads and rivers. A scale bar at the bottom indicates a distance of 2 km.

Comment?
Modalités techniques



Comment?

Modalités techniques



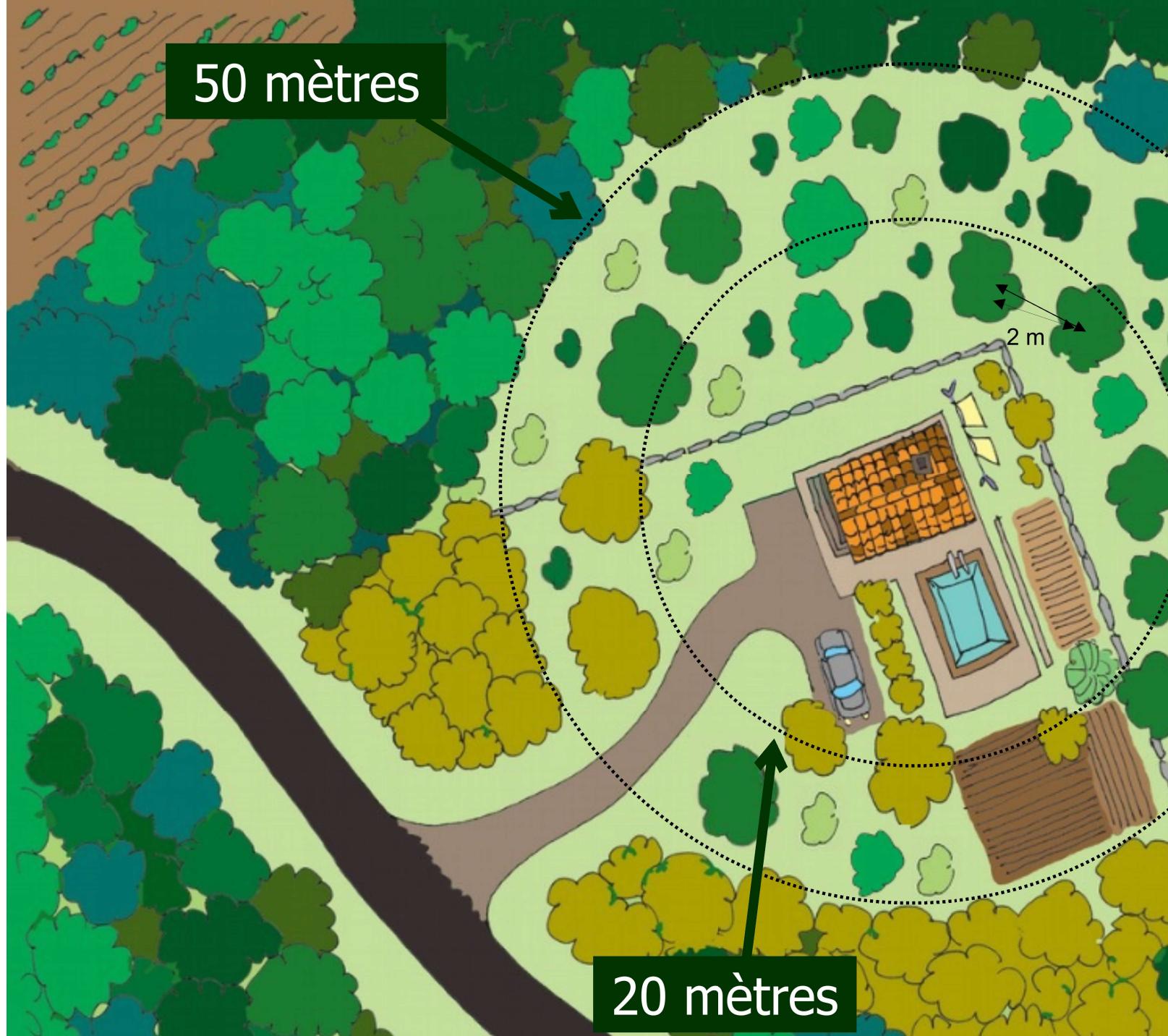
Comment? Modalités techniques

Espacer les arbres d'essences résineuses à moins de 20 mètres des constructions et les écarter de plus de trois mètres des habitations.

Les houppiers doivent être distants d'au moins deux mètres au sein du périmètre des 20 mètres.

Élagage à 2,5 mètres du sol pour l'ensemble des arbres dans le périmètre des 50 mètres.

Traitements possibles en îlots de 50 mètres carrés.

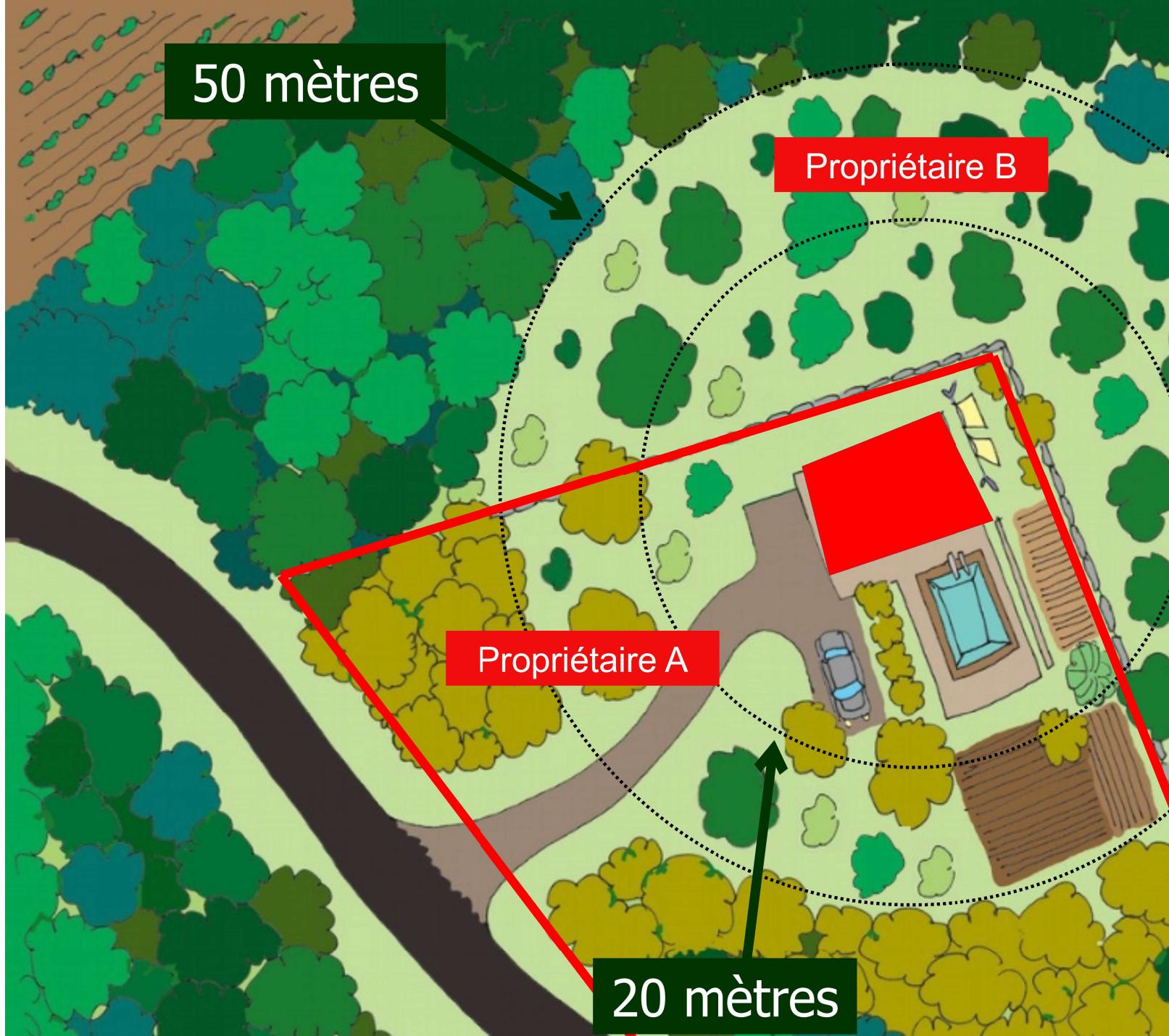


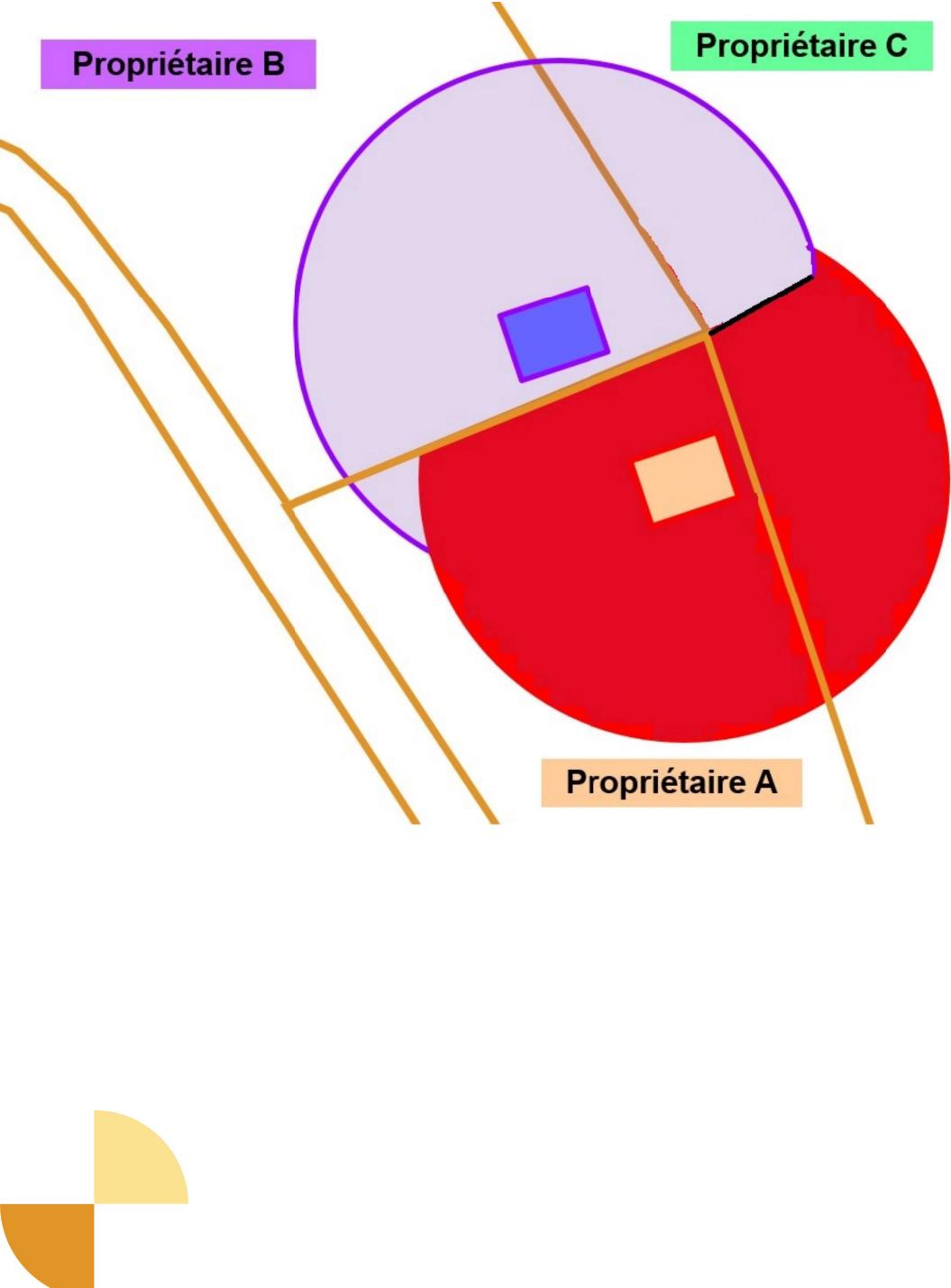
Comment? Modalités techniques

Le propriétaire A doit demander l'accord au Propriétaire B pour venir débroussailler sur son terrain (courrier avec accusé de réception)

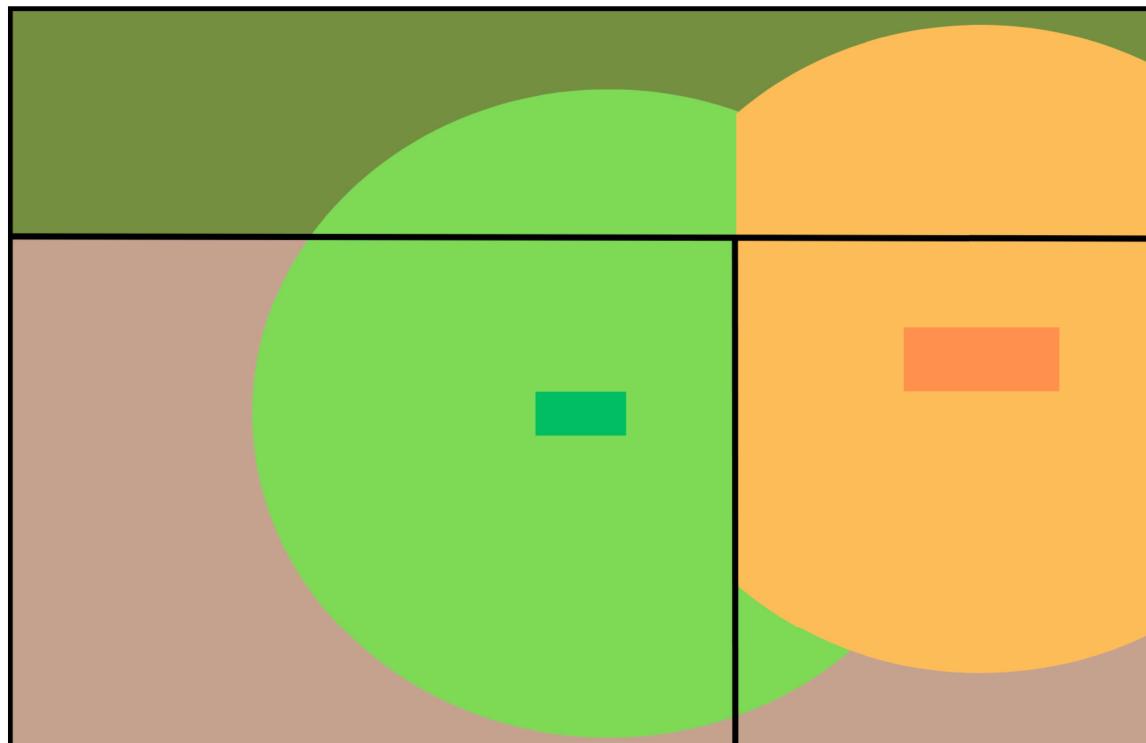
Si B ne répond pas/refuse :

Propriétaire B endosse la responsabilité des travaux et doit lui-même faire les OLD sur son terrain





Lorsque des obligations de débroussaillement et de maintien en état débroussaillé se superposent sur une parcelle d'un tiers lui-même non tenu à une telle obligation, **chacune des personnes soumises à ces obligations devra débroussailler les parties les plus proches des parcelles abritant la construction**, le chantier, l'école ou l'installation de toute nature qui est à l'origine de l'obligation dont elle a la charge (L131-13 du CF).



Comment?

Modalités techniques

Voies ouvertes à la circulation publique

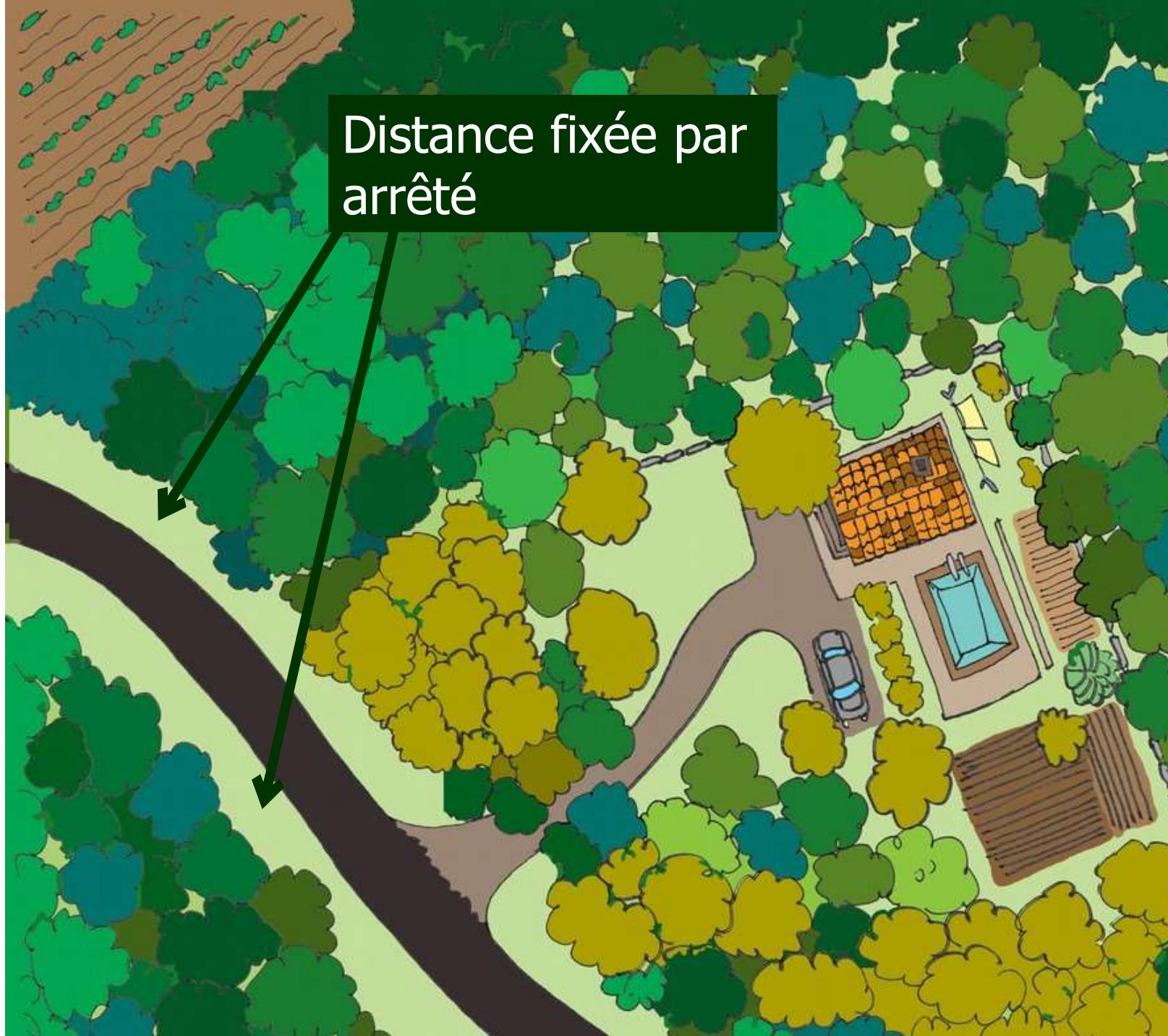
départementales :

5 mètres ou 2 mètres suivant cartographie

communales :

3 mètres ou 1,5 mètres suivant cartographie

Distance fixée par arrêté



Comment? Modalités techniques

Voies d'accès
privées aux
habitations :
3 mètres de
chaque côté



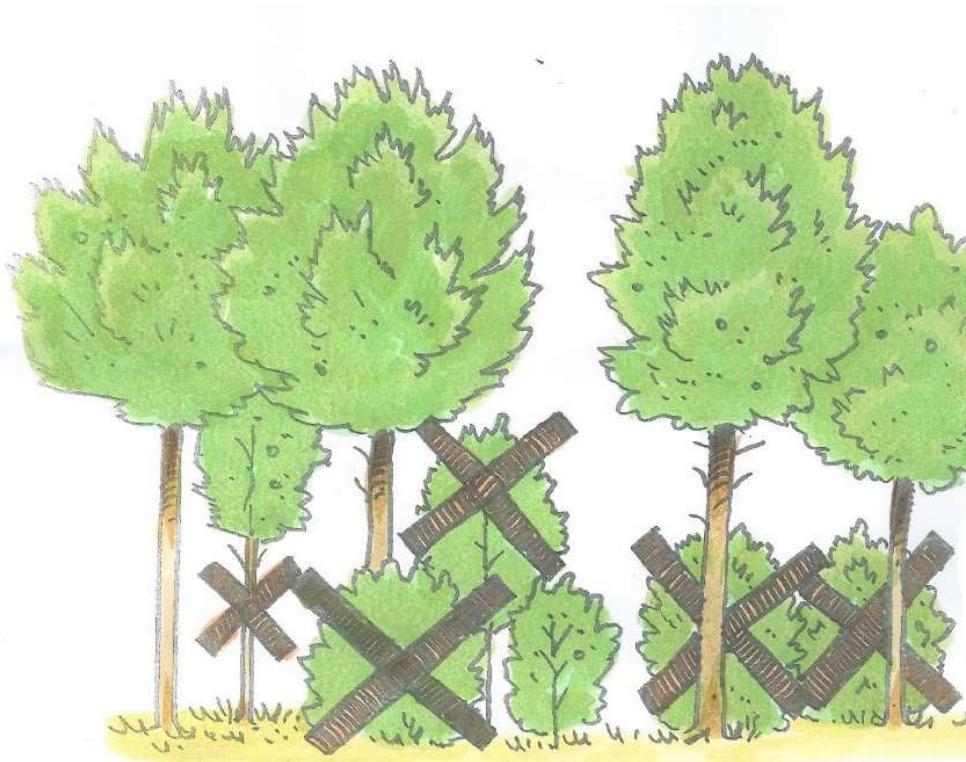
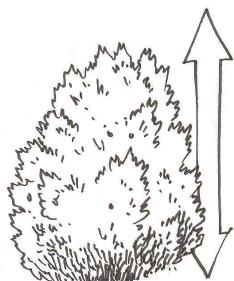
Arrêté départemental du Morbihan du 3 juin 2025 portant sur la mise en obligations légales de débroussaillement dans les bois, forêts et landes exposées au risque feux de forêt au titre de l'article L.132,1 du Code forestier

Modalités minimums pour permettre d'obtenir un débroussaillement efficace en matière de prévention contre les incendies

- a) La coupe ou le broyage de la **végétation herbacée et ligneuse basse** ;



- b) La coupe ou le broyage des **arbustes** situés sous le couvert d'arbres ;



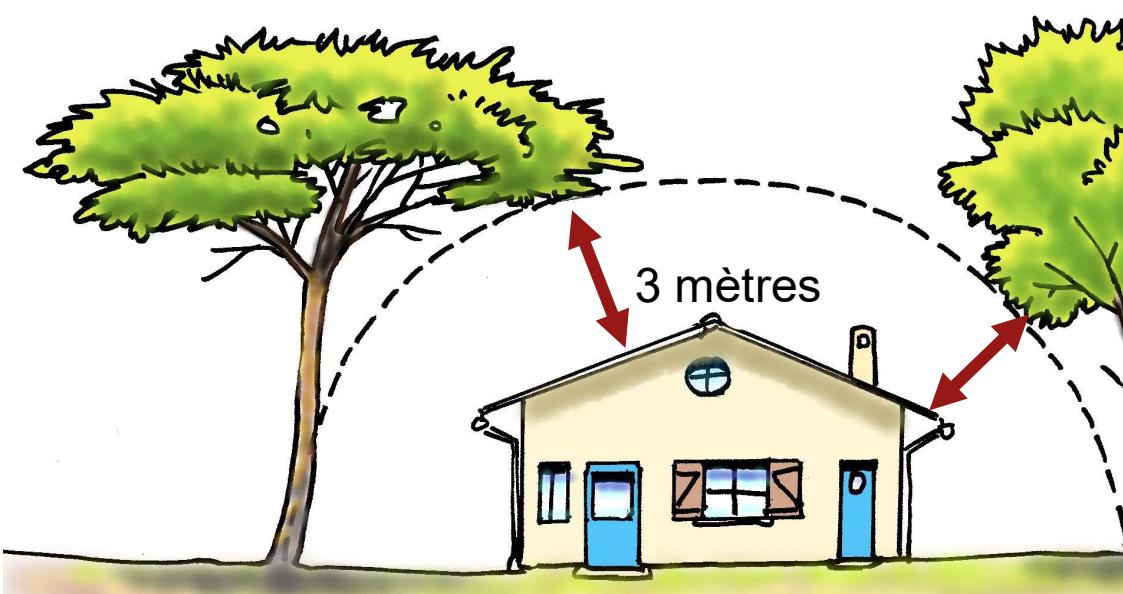
Arrêté départemental du Morbihan du 3 juin 2025 portant sur la mise en obligations légales de débroussaillement dans les bois, forêts et landes exposées au risque feux de forêt au titre de l'article L.132,1 du Code forestier

Modalités minimums pour permettre d'obtenir un débroussaillement efficace en matière de prévention contre les incendies

La coupe **d'arbres résineux** permettant la mise à distance des houppiers, des arbres conservés avec les constructions, chantiers ou installations de toute nature.

Les feuillus ne sont pas concernés

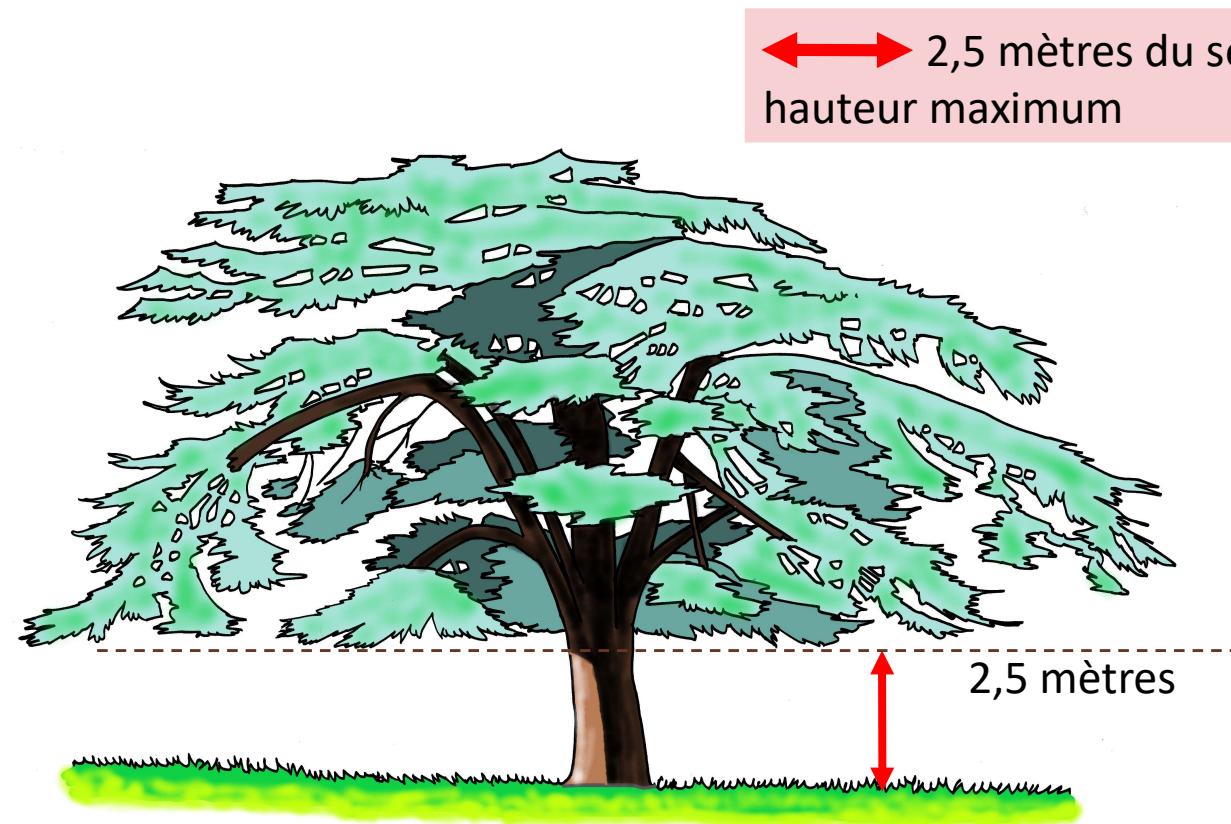
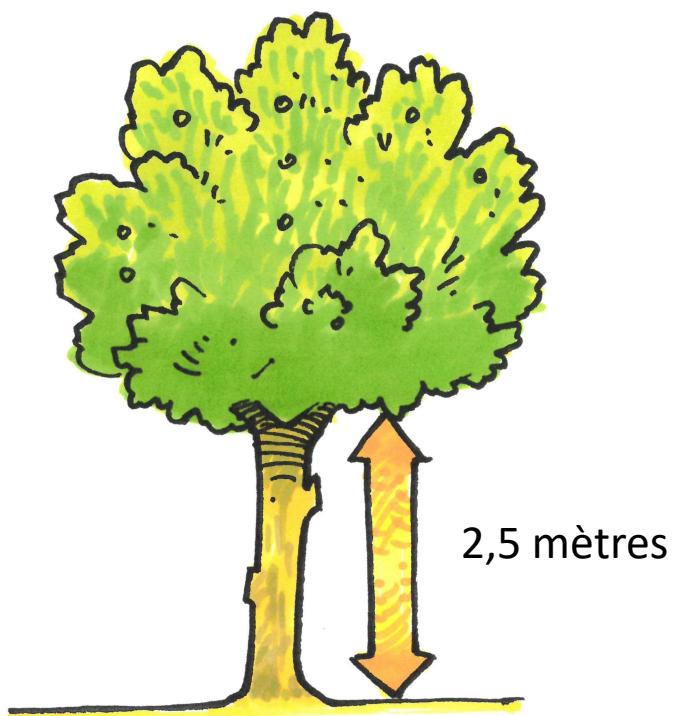
↔ Distance de 3 mètres
houppier et les habitations
résineux uniquement.



Arrêté départemental du Morbihan du 3 juin 2025 portant sur la mise en obligations légales de débroussaillement dans les bois, forêts et landes exposées au risque feux de forêt au titre de l'article L.132,1 du Code forestier

Modalités minimums pour permettre d'obtenir un débroussaillement efficace en matière de prévention contre les incendies

élagage des arbres et arbustes afin qu'aucune branche ne retombe près du sol ;



↔ 2,5 mètres du sol
hauteur maximum

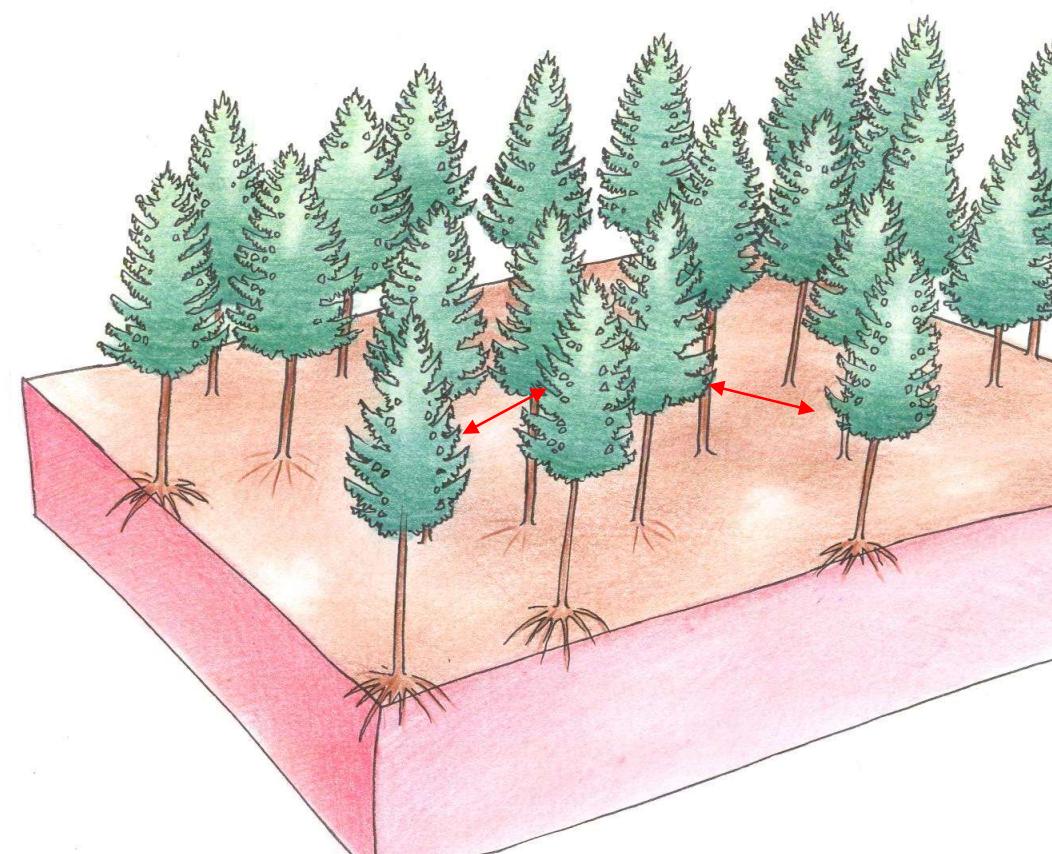
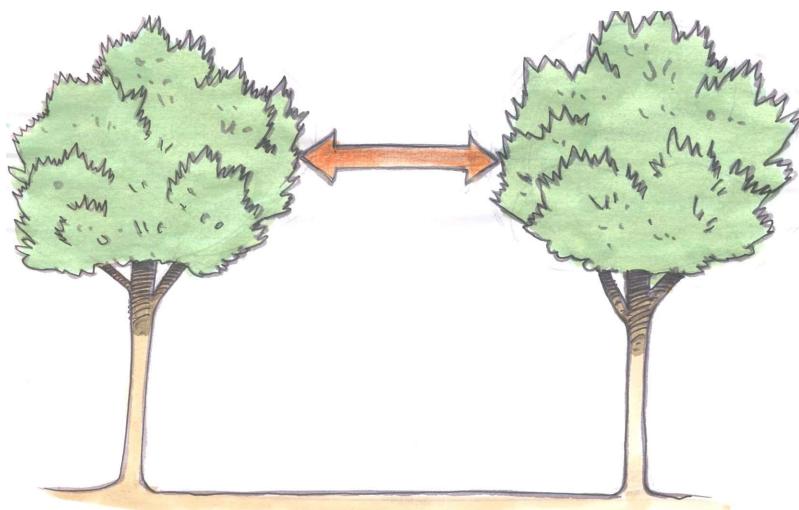
Arrêté départemental du Morbihan du 3 juin 2025 portant sur la mise en obligations légales de débroussaillement dans les bois, forêts et landes exposées au risque feux de forêt au titre de l'article L.132,1 du Code forestier

Modalités minimums pour permettre d'obtenir un débroussaillement efficace en matière de prévention contre les incendies

la mise à distance des houppiers des arbres entre eux pour les résineux.



2 mètres de distance dans la bande des 20 mètres

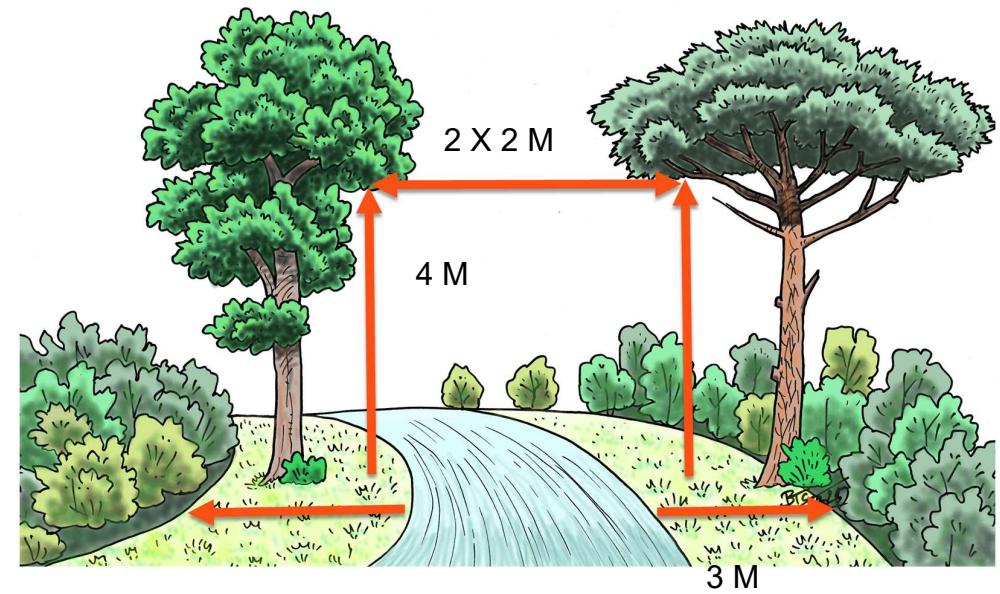


Arrêté départemental du Morbihan du 3 juin 2025 portant sur la mise en obligations légales de débroussaillement dans les bois, forêts et landes exposées au risque feux de forêt au titre de l'article L.132,1 du Code forestier

Modalités minimums pour permettre d'obtenir un débroussaillement efficace en matière de prévention contre les incendies

Le dégagement de toute végétation présente au-dessus de l'ensemble des **voies ouvertes à la circulation publique, voies d'accès aux constructions, chantiers ou installations de toute nature**. Le garabit dégagé doit permettre la circulation des engins de secours et d'incendie sur ces voies.

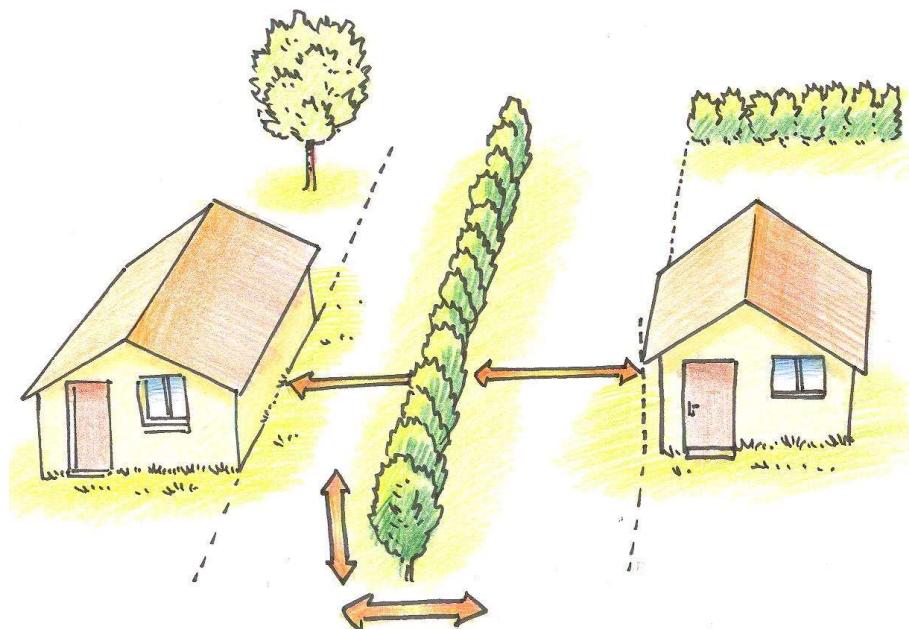
↔ Gabarit minimal de 4 mètres en hauteur et 2 mètres de part et d'autre de l'axe central de la voie.



Arrêté départemental du Morbihan du 3 juin 2025 portant sur la mise en obligations légales de débroussaillement dans les bois, forêts et landes exposés au risque feux de forêt au titre de l'article L.132,1 du Code forestier

Modalités minimums pour permettre d'obtenir un débroussaillement efficace en matière de prévention contre les incendies

Distance de 3 mètres du bâti ou déconnecté de 10 mètres d'un massif boisé.



Arrêté départemental du Morbihan du 3 juin 2025 portant sur la mise en obligations légales de débroussaillement dans les bois, forêts et landes exposés au risque feux de forêt au titre de l'article L.132,1 du Code forestier

Modalités minimums pour permettre d'obtenir un débroussaillement efficace en matière de prévention contre les incendies

L'élimination par broyage ou par exportation de l'ensemble des rémanents et produits végétaux issus du débroussaillement.

Respect des dates pour la première intervention lourde : travaux autorisés du 15 septembre au 15 mars



a) Attention Zone urbanisé (zonage U)

a) Tous les terrains doivent être débroussaillés, terrains bâtis et non bâtis



D.F.C.I.

Défense des Forêts Contre l'Incendie

